



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREMIER MINISTRE

**S . G . D . S . N**  
Agence nationale de la sécurité  
des systèmes d'information  
CERTA

Paris, le 01 décembre 2008  
N° CERTA-2008-AVI-573

Affaire suivie par :  
CERTA

## AVIS DU CERTA

### Objet : Vulnérabilité de RSA enVision

---

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>  
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2008-AVI-573>

---

### Gestion du document

Référence	CERTA-2008-AVI-573
Titre	Vulnérabilité de RSA enVision
Date de la première version	01 décembre 2008
Date de la dernière version	–
Source(s)	
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

## 1 Risque

- Atteinte à la confidentialité des données ;
- élévation de privilèges.

## 2 Systèmes affectés

RSA enVision 3.x.

## 3 Résumé

Une vulnérabilité dans RSA enVision est exploitable par un utilisateur malveillant pour accéder à des informations sensibles, voire élever ses privilèges.

## 4 Description

RSA enVision est un logiciel de gestion des informations de sécurité.

Un défaut de traitement des informations de contrôle d'accès par la console web permet à un utilisateur malveillant de lire le condensé du mot de passe d'administration et, potentiellement, de devenir administrateur.

## **5 Solution**

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

## **6 Documentation**

- Site de téléchargement des correctifs RSA enVision :  
<https://knowledge.rsasecurity.com/>

## **Gestion détaillée du document**

**01 décembre 2008** version initiale.